

aucun compte de l'avis de cette association des agriculteurs du Canada, il me semble qu'ils seraient bien avisés de considérer avec bienveillance la mesure législative proposée.

J'ajoute que je n'adresse pas cette demande uniquement au Gouvernement, car il ne s'agit pas d'une motion comportant un vote de défiance au ministère. Il s'agit d'une mesure d'initiative parlementaire. Selon moi, l'appel devrait s'adresser à tous les députés, de quelque parti politique qu'ils soient, surtout à ceux qui appuient tout naturellement le Gouvernement. Voici bien une question qui leur offre l'occasion d'exposer leur désirs, sans mettre aucunement en danger la situation du ministère. Ils seraient bien avisés, selon moi, de tenir compte ici des désirs de la grande majorité des Canadiens.

Quand l'adjoint parlementaire au ministre des Finances prendra la parole, j'imagine qu'il trouvera quelque excuse ou quelque raison pour qu'on rejette la résolution. Je fais appel aux simples députés, tenants du Gouvernement, afin qu'ils votent comme ils le jugeront bon, d'après leur propre opinion, plutôt que d'après celle de l'adjoint parlementaire.

Je mentionnerai un point qu'on ne devrait pas négliger; l'adoption de la résolution permettant la déduction totale des frais médicaux encouragerait tout le monde (bien que ce ne soit pas la raison principale pour laquelle nous approuvons ce projet) à payer ses notes de médecin et d'hôpital. Actuellement, la partie déductible ne vaut que si les frais sont payés. Elle ne s'applique pas aux notes non réglées. Il me semble que la proposition intéresserait, à ce point de vue, les médecins et les hôpitaux. Elle encouragerait, en effet, le public à payer ses frais médicaux afin de pouvoir bénéficier de la déduction à laquelle il aurait droit.

Ce n'est pas, je le répète, l'objectif principal de la mesure. La principale raison pour laquelle nous appuyons la résolution, c'est que nous trouvons juste, équitable et bon qu'on tienne compte en premier lieu, des dépenses inévitables, et les frais médicaux rentrent dans cette catégorie.

Il n'y a pas longtemps, le ministre des Finances (M. Harris), dans un des premiers discours qu'il a prononcés en public après avoir assumé ce portefeuille, s'est apitoyé sur le sort des sociétés ployant sous le poids des impôts. Il aurait même dit qu'il ne pouvait comprendre comment elles avaient tenu le coup aussi longtemps. Or les bilans de la plupart des sociétés commerciales indiquent qu'elles sont loin de crever de faim. Elles s'en sont tirées assez bien. Pour ce qui est des gens qui se débattent pour joindre les deux bouts et qui ont à payer des frais mé-

dicaux imprévus, je crois qu'un peu de sympathie serait de mise. J'exhorte donc les députés ministériels à considérer cette proposition non pas comme une obligation d'appuyer le Gouvernement, mais plutôt comme une obligation de se rendre aux désirs des Canadiens.

**M. W. M. Benidickson (adjoint parlementaire au ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, ainsi que l'a dit le motionnaire, le projet de résolution dont la Chambre est saisie n'est pas nouveau. Indépendamment de quelques modifications des termes dont on a déjà parlé, je crois que c'est la quatrième fois au moins que la Chambre a l'occasion de discuter cette motion au fond. En outre, ainsi que les députés le savent, c'est également un sujet que la Chambre discute chaque année lorsqu'elle étudie les résolutions budgétaires, et plus tard lorsque la loi de l'impôt sur le revenu est soumise à une révision.

Mon honorable ami, le motionnaire, a signalé qu'en conséquence les arguments pour et contre cette proposition figurent au hantard. Il a cependant repris certains points en rapport avec la proposition et même si le hantard de ces dernières années renferme tous les arguments pertinents, j'estime nécessaire, à mon tour, de relever certains points.

Il fallait s'attendre que les députés de l'opposition tiennent tout particulièrement à souligner les avantages de la proposition en cause et les lacunes de la loi existante. Il est de mon devoir d'exposer au nom du Gouvernement, les raisons qui militent en faveur d'un examen des plus attentifs de la proposition. Je tiens à féliciter l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir apporté cet après-midi un ou deux éléments nouveaux dans le débat. Il s'est inspiré de la situation pénible qui règne, a-t-il dit, à Carleton-Place et il ne s'est pas contenté de nous servir le discours qu'il prétendait tenir en réserve, ce dont je le félicite.

Il a cité et approuvé certaines déclarations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), qui a lui-même cité le président Eisenhower; celui-ci aurait dit, l'autre jour, que la bonne santé de la population est affaire d'intérêt public. Je ne crois pas que personne à la Chambre veuille le chicaner à ce sujet, mais avant de reprendre mon siège, j'espère avoir établi, du moins à la satisfaction de la plupart des honorables députés, que ce genre d'aide financière ne garantit pas des services de santé satisfaisants.

L'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) a eu l'équité de recon-